

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au Burundi, plusieurs écosystèmes ont été détruits d'une manière alarmante et d'autres sont très fragmentés. En milieux forestiers, plusieurs ressources biologiques n'existent plus ou sont en état très avancé de disparition. Ce sont notamment les plantes rentrant dans les usages

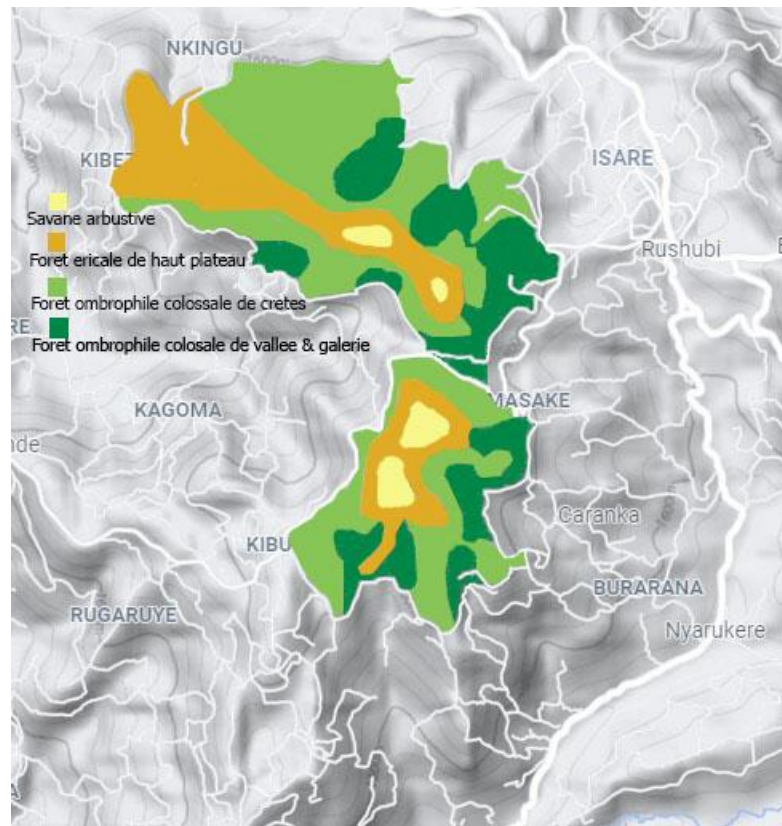
médicinaux, alimentaires, artisanaux, cosmétiques, etc. La recherche des terres fertiles avec les défrichements culturels qui en découlent ont considérablement réduit plusieurs formations végétales dont beaucoup en situation intenable pour reconquérir le terrain. L'extension de l'habitat et la conversion des écosystèmes naturels en zone de plantations industrielles et d'élevage ont mis en extinction plusieurs espèces, même celles uniques pour le Burundi. En milieux aquatiques, les pratiques irrationnelles de pêche ont été à l'origine de la diminution des stocks des poissons et de la perte des espèces. Les plantes exotiques envahissantes ont déjà manifesté leurs effets sur la biodiversité locale. Dans plusieurs milieux, le *Lantana camara* prolifère massivement en remplaçant les espèces autochtones. La

jacinthe d'eau, en prolifération continue dans les milieux aquatiques et risque de causer un tort difficile à réparer pour la biodiversité aquatique. De la perte de la biodiversité, il découle ainsi la rupture de l'équilibre écologique déjà manifesté où la végétation naturelle a cédé la place aux espèces envahissantes.

La perte de la biodiversité engendre aussi la précarité de mode de vie des populations qui n'ont plus accès à des ressources biologiques suffisantes. La dégradation des écosystèmes fragilise également leurs rôles écologiques et est à l'origine de l'aggravation des effets néfastes des changements climatiques. Toutes ces conséquences réunies provoquent ainsi des conflits interminables autour de ressources naturelles, notamment les conflits des terres qui occupent la quasi totalité des palabres en justice. Dans le but de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité du Burundi par la sensibilisation de la population, une synergie entre l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) et l'Association pour la Restauration et l'Enrichissement de l'Environnement au Burundi (ASREEBU) a été entreprise. L'objectif de ce travail de synergie est de montrer comment la perte de la biodiversité engendre le changement de mode de vie des populations qui n'ont plus accès à des ressources biologiques suffisantes. Il s'agit aussi de montrer comment sauvegarder cette biodiversité.



Milieu physique et étendue du projet :



Liste des espèces spontanées et plantées :

Les Ericales :

Agauria salicifolia (UMUTWENZI) :

Aningeria adolfi-frederici (UMUTOYI) :

Ficathoa laurifolia (UMUZENGA) :



Les Fabales :

Acacia hockii (UMUGENGE) :

Albizia gummifera (UMUSEBEYI) :

Albizia coriaria (IGISARAVYONDO) :

Newtonia buchananii (UMUKEREKWA) :

Entada abyssinica (UMUSANGE) :

Millettia dura (UMUYOGORO) :

Tamarindus indica (UMUSHISHI) :

Les Sapindales :

Ekebergia capensis (UMUZUGA) :

Carapa grandifolia (UMUSHWATI) :

Entendrophragma excelsa (UMUYOVE) :

Zanthoxylum chalybeum (IGUGU) :

Les Pinales :

Podocarpus latifolius (UMUFU) :



Les Gentianales :

Voacanga africana (UMUDWEDWE) :

Rauvolfia caffra (IBAMBA) :

Anthocleista schweinfurthii (UMWARANGABO) :

Strychnos spinosa (UMUKOME) :

Tabernaemontana johnsonii (UMUDWEDWE) :



Les Malpigiales :

Sapium ellipticum (UMUSASA) :

Croton megalocarpus (UMUHANGARA) :

Garcinia huillensis (ISIRAZI) :

Parinari excelsa (UMUNAZI) :

Parinari curatellifolia (UMUNAZI) :

Symphonia globulifera (UMUGANO) :

Macaranga kilimandcharica (UMUSEKERE) :



Les Lamiales :

Spathodea campanulata (UMUZENGA) :

Kigelia africana (UMUREMERAMABERE) :

Markhamia lutea (UMUSAVE) :



Cordia africana (UMUVUGANGOMA) :

Vitex doniana (UMUVYIRU) :

Les Myrtales :

Sterculia tragacantha (UMUTAKATAKA) :

Sterculia quinqueloba (IMBONEKERAKURE) :

Dombeya rotundifolia (UMUKORE) :

Les Rosales :

Ficus Capensis (UMUKUYO) :

Ficus Vallis-choudae (IGIKUYO) :

Ficus exasperata (UMUSENO) :

Milicia excelsa (UMUKAMBA) :

Myrianthus arboreus (UMUFE) :

Maesopsis eminii (UMUHUMURE) :

Trema orientalis (UMURWAMPORE) :

Prunus africana (UMUREMERA) :

Magnoliales :

Anona senegalensis (UMUTOBE) :

Apiales :



Polyscias fulva (UMWUNGO) :

Schefflera goetzenii (IKIGOZIGOZI) :

Asparagales :

Dracaena steudnerii :

Les Santanales :

Strombosia schefflerii (UMUSHIGA) :

Xymalos monospora (UMUHOTORA) :

Ocotoa bullata (UMUGANZA) :

Geraniales :

Bersama abyssinica ((UMURERABANA) :

Ebenales :

Chrysophilum gorungosarum (UMUKO) :

Proteales :

Faurea saligna (UMUKARAGATA) :

Protea madiensis (IKIHUNGERI) :

Caelastrales :

Ilex mitis (UMUKARAKARA) :

